

Toulouse, le 30 janvier 2025

---

**Décision prise par le Président de Réseau31**

**n° DP98-2025**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

**Considérant** le point A3-15 de la délégation de compétences au Président ;

**Considérant** la nécessité d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au titre du code de l'environnement ;

**Considérant** la nécessité d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au titre du code de l'urbanisme pour les travaux de transfert du Quartier Durous vers la station du Village sur la commune de Merville (OP N°31341-36) ;

**décide**

**Article 1 :** d'autoriser les travaux de réseau de transfert du quartier Durous vers la station du Village (OP n°31341-36) sur la commune de Merville ;

**Article 2 :** de solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations;

**Article 3 :** de demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes prestations associés.

**Patrice LAGORCE**

Vice-Président

